

POLITIQUE DE RÉSERVATION CAMPING 2019

- Pour tout type de séjour EN CAMPING, le paiement complet sera exigé au moment de la réservation. Le montant doit être acquitté par carte de crédit Visa ou MasterCard. Pour effectuer le paiement par mandat-poste, veuillez téléphoner pour connaître la procédure à suivre.
- Pour les réservations faites sur place, le montant de la facture peut être acquitté en argent, par carte de débit ou de crédit Visa ou MasterCard.
- L'emplacement réservé n'est pas garanti, car certains changements peuvent être effectués sans préavis. Toutefois, les services demandés lors de la réservation tels que la section, l'eau, l'électricité et les égouts seront respectés si un changement d'emplacement doit être fait.
- Chaque site de camping trois services peut accueillir au maximum un (1) véhicule récréatif.
- **RABAIS FQCC (Aucun rabais ne peut être jumelé)**
Le rabais de 15% pour les membres FQCC s'applique toute la saison.
N'est pas valide pendant les Vacances de construction (du 21 juillet au 3 août 2019)
Nous offrons 15% de rabais en semaine : lundi, mardi, mercredi et jeudi seulement.

FRAIS DE MODIFICATION

Le transfert d'une réservation ou la modification d'un séjour est possible moyennant des frais d'administration de dix dollars plus les taxes (10 \$ + Tx) par séjour ainsi que les frais de service seront conservés. Par contre, si ce transfert est effectué à moins de 48 heures du début du séjour antérieur, une pénalité d'un montant équivalent à la valeur d'une nuitée sera retenue comme compensation.

POLITIQUE D'ANNULATION CAMPING 2019

Plus de 5 jours avant le début du séjour :

La réservation peut être annulée et vous serez remboursés. Cependant, des frais d'administration de dix dollars plus les taxes (10 \$ + Tx) par séjour ainsi que les frais de service seront conservés.

4 jours à 48 heures avant le début du séjour :

Une pénalité d'un montant équivalent à 50% du coût total du séjour sur le terrain réservé sera retenue pour l'annulation de la réservation.

Moins de 48 heures avant le début du séjour :

Une pénalité d'un montant équivalent au coût total du séjour sur le terrain réservé sera retenue pour l'annulation de la réservation.

En cas de décès ou de maladie grave :

L'acompte pourra être remboursé, sur présentation d'une preuve justificative, sauf les frais d'administration de dix dollars plus les taxes (10 \$ + Tx) par séjour ainsi que les frais de service seront conservés.